ART. LIMINAIRE N° CF237

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Rejeté

AMENDEMENT

N º CF237

présenté par M. Charles de Courson, M. Castellani, M. Pupponi, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE LIMINAIRE

Après la première colonne du tableau de l'alinéa 2, insérer la colonne suivante :

Exécution en 2018
-2,2
0,0
-0,1
-2,3

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à souligner qu'aucun effort structurel - et donc de redressement des comptes publics - n'a été mené par le Gouvernement. Ainsi, comme le souligne le Haut Conseil des Finances publiques, en cumul sur les années 2018 et 2019, le déficit structurel est in fine supérieur de près de 0,4 point à l'objectif qui avait été fixé en loi de programmation.